18e ANNEE, N° 923 PARAIT LE SAMEDI 27 Décembre 1902

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0.20
Commerciales (la ligne)..... 0.15
Réclames (la ligne)..... 0.30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LE MANIFESTE

de l'Alliance Républicaine Progressiste

Les Sénateurs, membres du groupe de l'Alliance républicaine progressiste ont adressé aux électeurs sénatoriaux un manifeste qui est un exposé remarquable de la situation.

C'est un cri d'alarme sorti du cœur de bons citoyens dont personne ne peut suspecter l'ardent dévouement à la République.

En voici les principaux passages :

La crise que traverse le pays donne aux élections du 4 janvier une importance capitale. Les destinées de la République resteront-elles aux mains du parti collectiviste qui, entraînant avec lui les complices et les dupes, exerce sur le gouvernement une influence prépondérante ? Telle est la question sur laquelle les électeurs auront à se prononcer.

Il semble, depuis quelques années, qu'on ait pris à tâche d'ébranler les bases de notre état social en déclarant les droits de l'enfant supérieurs à ceux du père de famille et en menaçant de détruire la liberté d'enseignement — en faisant renaître les discordes religieuses, qu'on croyait à jamais oubliées — en ruinant l'esprit d'épargne et d'entreprise par la menace de la confiscation de la propriété à l'aide de la progression dans l'impôt.

Des règlementations exagérées entravent la liberté du travail et le monde des fonctionnaires s'accroit chaque jour.

Des grèves éclatent de tous côtés, aussi ruineuses pour les ouvriers que pour les patrons, profitables seulement à l'industrie étrangère. Des tentatives de grève générale sont faites qui portent une atteinte plus grave encore au développement du travail national, et voici que la circulation des personnes et des marchandises, d'où dépendent avant tout la vie et la richesse d'une nation, est arrêtée entre la France, l'Algérie et une partie de ses colonies.

La sécurité même de la France est compromise par des désarmements improvisés.

Les finances du pays enfin, que les républicains étaient parvenus à remettre en bon état à force de sagesse et de prudence, deviennent aujourd'hui la plus grande cause d'inquiétude pour tous ceux qui ont souci de l'avenir de la France. Des déficits considérables ont apparu, l'économie de la conversion de la rente est déjà absorbée et l'on ne sait encore, quelques efforts que puissent faire le ministre des finances et les Chambres, comment il sera possible d'équilibrer les recettes et les dépenses de 1903.

A qui fera-t-on croire qu'il soit possible de réaliser une réforme ou un progrès social quelconques dans de pareilles conditions financières ?

Des républicains abusés, qui ont cru défendre la République contre des adversaires depuis longtemps impuissants, se sont laissé diriger par les hommes qui ont remplacé le cri de : « Vive la République ! » par le cri de : « Vive la Sociale ! »

Il importe au salut du pays que ces républicains comprennent enfin le danger que le parti collectiviste fait courir à la France et à la République. Demander à l'Etat de tout faire et de tout produire, c'est détruire toutes les initiatives et ruiner la nation en la frappant de stérilité.

L'idéal républicain est tout autre. L'Etat a le devoir de favoriser, au contraire, le développement de toutes les bonnes volontés et de toutes les énergies son rôle doi-être celui d'un arbitre assurant à chaque citoyen la protection de ses biens et de sa personne et le libre exercice de tous ses droits.

Que les électeurs choisissent des républicains d'une indépendance absolue, sachant sacrifier au besoin l'intérêt ministériel à l'intérêt général du pays, comprenant qu'aucune réforme n'est possible, si elle n'est précédée du rétablissement de l'ordre dans les finances ; convaincus qu'aucun progrès social ne peut être obtenu que par des œuvres de solidarité, de mutualité et de liberté !

La grandeur de la patrie, la sécurité de la France et de la République sont à ce prix.

Charles PREVET, président ; LELIÈVRE et Richard WADDINGTON, vice-présidents ; RAMBOURGT et VISSAGUET, secrétaires.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

M. César ALLEMAND

Une victime de M. Hubbard

Il y a deux ans M. Allemand somnolait paisiblement sur son siège de sénateur, sûr de sa réélection, comme son collègue M. Raoul Fruchier. Son rôle au Sénat n'était point tapageur mais il était honorable. Sous une administration tutélaire le département jouissait d'une tranquillité parfaite.

M. Hubbard vint et le premier dans les Alpes importa des mœurs politiques d'un goût nouveau.

L'arrondissement de Sisteron fut transformé en un champ de bataille, où deux partis, d'égale force, se combattirent avec un égal acharnement. Les luttes électorales devinrent des mêlées tragiques où les candidats malheureux ne furent pas les seules victimes.

L'élection à Sisteron de M. Hubbard rendit possible à Digne le retour offensif de M. Reinach. M. Hubbard se fit l'apôtre précurseur du nouveau Messie. Il prépara sa candidature et fut la soutenir de sa brillante parole Après l'échec retentissant du maître, M. Hubbard partagea son martyre et faillit un jour, à Digne, être lapidé, M. Romieu, maire de Digne dut le protéger contre la foule ameutée. De ce jour l'arrondissement de Digne fut en feu et M. Allemand qui

---

32

ENFIN SEULE

Troisième partie

LE MARIAGE DE MISS AGATHE

V

L'institutrice lui avait fixé une heure précise pour le rendez-vous ; un moment où elle serait libre, et certaine de n'être pas dérangée, ses élèves devant se rendre à la ville voisine avec leurs parents. Elle avait trouvé un prétexte pour éloigner Adolphine, ce qui absolument commode, la malade devenant chaque jour plus rebelle au mouvement et plus désireuse de se confiner au logis, malgré l'avis contraire du médecin.

— Eh bien, mon cher monsieur Jacques de quoi s'agit-il?

— Mademoiselle, je sais vraiment comment aborder le sujet qui a motivé ma démarche.

— C'est donc bieu grave ? fit gaiement miss Agathe.

— Grave, oui : délicat en diable.

— Voyons, monsieur Jacques ; nous sommes de vieilles connaissances ; je ne suis pas si effrayante que cela.

— Oh ! mademoiselle, assurément.

— Si je pouvais vous aider, encore !

— M'aider... xous le pouvez, en permettant de ne pas vous fâche.

— Promettre de ne pas me fâcher... cela demande réflexion, fit elle de son ton jovial. Si vous alliez me dire des énormité.

— Oh ! pouvez-vous craindre.

— Allons, je plaisante. Je vous connais sérieux, hônnête, monsieur Jacques. A votre âge on sait ce que l'ont dit.

— A mon âge... suis je donc si vieux.?

— Vieux, non ; mais plus vieux que moi.

— Oui, mais... Allons, je prends mon courage à deux mains...

— C'est ce que vous avez de mieux à faire. j'écoute... et ne me fâcherai pas ; êtes-vous content ?

L'associé de miss Agathe exposa qu'il était à un tournant de route, dans son existence, où il se trouvait en conscience obligé de choisir entre deux résolutions dont l'une au moius lui tenait fort à cœur qui toutes deux ne dépendaient pas de sa seule volonté, surtout celle qui lui aurait le plus souri.

Agathe écouta ce prélude amphigourique en semblant quêter le développement de l'idée avec quelque surprise ; la gravité avait pris la place de son sourire du début. Elle qui n'était nullement une sensitive, sentit soudainement que son sort à elle allait être en jeu ; de quelle façon, elle ne le devinait pas, elle en avait l'impression, voilà tout.

— Mademoiselle, fit Jacques après un silence, et devenant subitement clair et audacieux, comme il arrive parfois aux timides quand ils ont pris leur parti, mademoiselle, vous pouvez faire mon fortune et mon bonheur, les deux à la fois peut-être, la fortune assurément.

Nouveau silence : Agathe avait été légèremont surprise par cette brusque entrée en matière.

— Dites toujours, fit-elle en prenant la parole la première. Si c'est laisable...

— Mon sort est entre vos mains...

— Expliquez-vous, monsieur Jacques. Je n'aime pas beaucoup les énigmes.

— Oh ! Mademoiselle, par grâce... vous aviez promis de ne pas vous fâcher.

— Je ne me fâche pas. Mais convenez que...

— Je conviens que mon entrée en matière est étrange. Mais, ne m'enlevez pas le peu de courage que j'ai. Je vous ai dit que c'était grave et délicat.

— J'écoute.

Et le bon Jacquee apprit à Miss Agathe qu'il ètait sur le chemin de la fortune « Une invention, une merveilleuse découverte Je travaille depuis plus de cinq ans. Je suis au bout de mes efforts, tout près de la réussite. Je suis certain, assuré que, soit que je vende ma trouvaille, soit que je l'exploite moi-même, c'est la fortune en peu de temps. »

Louis des Iles.

(*A suivre*)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la *Correspondance de la Presse Départementale*

© VILLE DE SISTERON

comme candidat local eût réuni l'unanimité des voix, a devant lui une foule de concurrents.

Pendant deux ans M. Hubbard a berné M. Allemand, l'assurant de son zèle, lui promettant son concours, lui donnant par télégramme, à Gréoulx, Manosque et autres lieux des rendez-vous auxquels le plus souvent lui-même oubliait de se rendre. Puis finalement, sans crier gare M. Hubbard a posé sa candidature et celle de M. Pellissier privant ainsi M. Allemand à Sisteron et Forcalquier, d'une partie des voix sur lesquelles il pouvait compter.

M. Allemand est conseiller général du canton de Riez ou il compte de nombreux amis. Son père M. Louis Allemand a représenté à la Chambre l'arrondissement de Digne. Il s'est éteint il y a deux ans dans sa propriété d'Allemagne entouré de la considération universelle. M. César Allemand continue les traditions de son père en prodiguant ses soins médicaux à tous ceux riches ou pauvres qui font appel à son dévouement.

Quels que soient les résultats du premier tour, M. Allemand n'en restera pas moins un facteur important de l'élection aux deuxième et troisième tours.

Sûrement les suffrages dont il pourra disposer n'iront pas à M. Hubbard.

* * *

La situation électorale devient de plus en plus nette.

M. Raoul Fruchier continue à tenir la tête.

Ancien avoué à Forcalquier, il a conservé les sympathies de cet arrondissement. Avocat, il a souvent plaidé devant les divers tribunaux du département et devant la cour d'assises.

Neveu du regretté M. Soustre, frère du député de Digne, il est le beau-frère de M. Romieu, maire de Digne. Cette parenté ne lui assure pas seulement l'unanimité des voix des délégués de Digne et la majorité sur ses concurrents dans cet arrondissement, elle lui donne des voix dans tout le département.

M. le docteur Romieu a dans toute la région une grande réputation médicale. Avec un zèle admirable il a toujours été depuis vingt ans à la disposition de tous ceux qui, dans le département, ont fait appel à sa science. N'hésitant pas, par tous les temps à se déplacer et à se rendre où le devoir l'appelait, presque toujours son intervention a obtenu des résultats inespérés. Aussi compte-t-il partout des amis d'un dévouement absolu. On sait l'intérêt qu'il attache à l'élection sénatoriale et M. Fruchier bénéficie de la renommée de M. Romieu.

Au cours de son mandat, M. Fruchier a rendu une foule de services individuels et pris en main les intérêts des communes et du département. Grâce à son concours, un grand nombre de projets d'intérêt local ont pu aboutir.

Parmi les délégués M. Fruchier retrouve un grand nombre de vieux amis qui se font les agents dévoués et désintéressés de sa candidature.

Pour toutes ces raisons son succès est assuré.

* * *

Après le premier tour les divers candidats d'opinion modérée devront s'entendre en vue du deuxième tour.

Dans le cas où le succès final ne serait pas assuré pour deux candidats de la liste modérée ; les délégués ne devraient pas hésiter à contracter une alliance avec celui des candidats radicaux qui, par son caractère ou sa valeur personnelle offrira le plus de garantie.

En ce cas, il n'est pas douteux que M. Fruchier restera le candidat définitif du parti républicain modéré.

ALCESTE.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

L'adjudication des droits communaux a eu lieu mardi. Plus de vingt cinq concurents étaient présents ; M. Vernaison Jean, de Lyon, a été déclaré adjudicataire : 1° De l'octroi, au prix de 33 820 fr. : 2° du pesage et mesurage, au prix de 1.540 fr; 3° de l'abatage, au prix de 1.695 fr. Les fermes actuelles étaient aux prix de l'octroi, 31 780 fr. ; pesage, 1.010 ; abatage, 1.555 fr.

Fêtes de la Noël. — Un temps splendide a présidé aux fêtes de Noël, mais c'est en vain que l'on aurait cherché l'entrain d'antan, les dieux s'en vont et les traditions disparaissent. Chacun sent et convient que ce n'est plus ça ! S'il existe encore de nombreuses bûches, celle de la noël n'est plus qu'un souvenir.

Concert d'Appolon. — Le sélect trio qui a inauguré les concerts de la Taverne, Mlles Marcelle Odette et Yvette fait chaque soir, ample moisson de bravos, le succès de ces aimables artistes est constant et mérité. Prochainement de nouveaux débuts vont avoir lieu, la direction voulant bien faire les choses.

Mariage. — Nous apprenons que le mariage de Monsieur Georges Suquet Lieutenant au 111e régiment d'Infanterie fils de l'ancien député des Basses-Alpes, avec Mademoiselle Paule Pellegrin, a été célébré à Aix le Jeudi 18 décembre dernier. Un public d'élite assistait à la bénédiction nuptiale.

Ce mariage unit deux des plus anciennes familles des Basses-Alpes, dont l'une celle de la jeune épouse, a donné un ministre à la France.

Nous prions M. et Madame Georges Suquet d'agréer nos plus sincères vœux de bonheur.

Cloture de la chasse. — La clôture générale de la chasse, dans le département des Basses-Alpes, est fixée au lundi 5 janvier 1902, au soir.

La vente, l'achat, le transport et le colportage du gibier, y compris la caille exotique, sont interdits à partir du 6 janvier au matin. Cette interdiction pour le gibier d'eau sera reculée jusqu'au 1er avril, au matin.

Classe 1902 — Les conscrits de la classe 1902 sont invités à se réunir samedi soir, 27 du courant, au café Moutte, pour organisation du tirage au sort.

M. Rulland prévient MM les cafetiers qu'il est l'entrepositaire de la **brasserie de la Méditerannée VELTEN.**

Changement de domicile. — M. Casagrande, chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer sa clientèle que son cabinet est actuellement transféré : 13, *rue de Provence.*

La Congoline

Guérit instantanément crevasses gerçures, rugosités de la peau du visage. Ce beaume est un des principes actifs entrant dans la pâte du savon du Congo. Le flacon : 0,30 et 0,50

Etrennes utiles. — Le difficile problème des étrennes est aujourd'hui extremement simplifiée grâce à une visite à la *Belle Jardinière*, rue Droite.

Le propre de cette excellente maison est surtout de pouvoir offrir des cadeaux accessibles à toutes les bourses, d'une incomparable beauté et à des prix défiant toute concurrence. Parmi les nombreux articles, citons :

Collet fourrure, col Médicis, avec empiècement, valeur réelle 30 fr. Sacrifié **18** francs.

Edredon gonflant, duvet accomisé, belle qualité, grande taille, valeur 35 fr. sacrifié à **28** francs.

Pochettes soie, toutes nuances, depuis **0** fr. **50**.

Capes homespun laine, envers carreaux, nuances gris, loutre et bleu, valeur 22 fr., sacrifié **15.95**.

Splendides **Machines à coudre** marque Oméga, article supérieur, table marquetterie de luxe, valeur 150 fr., sacrifiée **120** fr.

Ajoutons que le montant de tous les achats au comptant, sont remboursés par les **timbres cadeaux.**

L'Almanach illustré des Basses-Alpes — Ce magnifique petit ouvrage qui, l'année dernière, a obtenu un si légitime succès, est à nouveau en préparation (édition 1903) pour paraître fin décembre prochain.

En dehors de la partie littéraire et des principaux évènements de l'année, il renferme une foule de renseignements locaux, tels que foires, horaire des chemins de fer et courriers, bureaux des postes et télégraphes, administration et commerce. En outre, la direction s'est assurée le concours de nos meilleurs poète bas-alpins pour donner des poésies inédites à ses lecteurs.

L'*Almanach illustré des Basses-Alpes* sera mis en vente à fin décembre prochain chez tous les marchands-dépositaires de journaux, au prix modique de 0 30 centimes au lieu de 0 50 centimes comme il a été vendu l'année dernière

COURRIER DE LA MODE

A cette époqué, comme vers Pâques, se célèbrent des mariages innombrables. On s'est rencotré pendant les villégiatures ; on s'est plus ; on s'est fiancé et au retour, se déroulent les fêtes des épousailles. Pendant très longtemps il n'y eut pas grand chose à dire au sujet, de la toillette orborée ce jour-là. C'était la classique robes de satin blanc, la ligne princesse onduleuse et graci use, le voile modestement drapé en plis harmonieux, la minuscule couroune perdue dans les ondes des cheveux et les fouilli du tulle, Cette année, on tenta d'innover. Les imagination fantaisistes de quelques couturiers vinrent changer cette note simple et jolie. Le satin aux retombées riches, somptueuse, l'ornementation discrète, firent place aux fanfreluchét des soirées de gala. Oui, on voulus remplacer par la toillette presque de bal la robe d'allure sérieuse comme il convient à ce jour de mystère troublant, de joie anxieuse l'avenir réserve à tant d'épousèes de si cruelle désilusions que ta felité de toutes se traverse de crainte.

On vit donc des robes de taille léger, de mousseline de soie vaporeuse, ornees de maints falbalas, fanfreluchées de bouillonnés et de volants mêlées de rubans et de dentelles, semées de joyaux précieux avec des ferrets de Louis XVI avec avec la robe de moussellne à jupe arrondie et festonnée de guipure landes de roses pompon ; Disons bien vite qu'on est revenu de ces excentricités, si coquettes qu'elles aient été, et que la belle simplicité d'antan reprend ses droits.

C'est, de nouveau, la robe de satin à traine, ornée de vieux point, qui fait les très riches toillettes, de mariés. Le satin plus sobrement garni compose les toillettes de second ordre. Les velours blancs, les peluches restèrent toujours l'exception ; ils grossissent la ligne, ce qui n'avantage pas.

L'ALMANACH HACHETTE POUR 1903

L'Almanach Hachette, dont la dixième année vient de paraitre, offre à ses centaines de milliers de lecteurs l'universel attrait de ses renseignements pratiques illustrés de plus onze cents gravures. C'est le **Véritable Trésor de la Vie pratique** — donnant *l'Almanach météorologique* **le plus complet qui soit** ; **les Grands Faits** *de l'histoire*; **les plus merveilleuses Découvertes** *de la Science ;* **les plus récentes Conquêtes** *de la Géographie en dix cartes en couleurs ;* **les Chefs-d'œuvre** *des beaux-arts* ; **les Applications pratique** *de la loi* ; **les Victoires** *de la Médecine* ; **les dernières Vulgarisations** *de l'Agriculture* ; **Les Joies** *du Rire* ; **les Plaisirs** *des Jeux et des Sport* et *une magnifique Carte routière de France (grand format).*

Joindre l'agréable à l'utile, tel est le but de cette incomparable encyclopédie moderne, dont le succès demeure sans précédent dans les anales de la librairie.

La Vie Heureuse

Le troisième numéro de la La Vie Heureuse vient de paraître à la librairie Hachette et Cie, et, avec lui, cette belle publication féminine accueillie dés sa naissance avec tant de faveur, se trouve défitivement lancée Car il est impossible de rêver un ensemble plus complet, plus joli et plus varié que ce numéro où défilent tour à tour le monde, le théâtre, le cirque, et l'usine — une usine mondaine ! — sous les espèces les plus gracieuse et les plus féminines. Ajoutez à cela que Henri Lavedan a écrit un étincelant dialogue de Noel pour ce numéro où Caran d'Ache a donné un.. Caran d'Ache de derrière les fagots, et où MM. de Férody et Georges Loiseau ont écrit une charmante comédie que le sociétaire de la comédie-Française, assisté de la toute gracieuse Yvonne Garrick, a joué devant l'objectif pour les lectrices de La Vie Heureuse.

En voilà assez, sans doute pous assurer le triomphe de ce numéro ; mais il contient encore bien d'autres choses et il faudrait un long article paur les énumérer seulement : le mieux est donc d'y aller voir soi-même, et de se procurer au plus vite cette étincelante publication.

© VILLE DE SISTERON

ETUDE

de Me Gaston BEINET, Avocat-Avoué

à Sisteron (Basses Alpes)

VENTE

SUR SURENCHÈRE

Il sera procédé le MARDI SIX JANVIER 1903 à DEUX HEURES du soir par devant M. BARNAUD, juge commis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, au Palais de justice à Sisteron, à la vente des immeubles ci-aprés désignés, situés sur le territoire de la commune de Sigoyer, canton de la Motte, arrondissement de Sisteron (B-A).

Immeuble situé à Sigoyer

LOT UNIQUE

1· CORPS de DOMAINE, sis au quartier de la Cabuyeet les Ouerts, en nature de labour, pré, bois et vague, avec MAISON d'HABITATION et d'exploitation, y compris toutes attenances et dépendances, porté au cadastre sous les numéros 87, 88, 89, 90, 91, 92 93, 94, 95, 44p, 85p, 86p, de la section A, d'une contenance cadastrale approximative de 13 hectares, 1 are, 17 centiares, confrontant dans son ensemble, du couchant Matheron et Bouchet, du midi le communal, du levant et du nord Chaud Auguste.

2· CORPS DE DOMAINE sis au quartier de la Biousse, en nature de labour, bois et vague, porté au cadastre sous les numéros 29, 30, 31, 33, 34, 39 de la section B, d'une contenance cadastrale approximative de 22 hectares, 30 ares, 80 centiares, confrontant dans son ensemble du couchant Chevaly et Blanc, du midi Rolland, du levant Pons et Chaud, du nord le communal.

Mise à prix : Sept mille sept-cent quarante sept francs,
ci 7.747

Ces immeubles dépendent de la succession bénéficiaire de M. DALMAS Pierre, en son vivant propriétaire domicilié et demeurant à Sigoyer.

La vente en a été poursuivie à la requête de la dame Thessalie MEGY, veuve de M. Pierre DALMAS, demeurant et domicilié à Sigoyer agissant en qualité de légataire sous bénéfice d'inventaire dudit Pierre Dalmas ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

La vente en a été ordonnée par jugement du 11 novembre 1902, enregistré.

A l'audience du 10 décembre 1902, ces immeubles ont eté adjugés au sieur Isidore MATHERON, propriétaire demeurant et domicilié à Sigoyer.

Par acte au greffe en date du 17 décembre 1902, enregistré, les immeubles ci-dessus ont été surenchéris par le sieur Eugène AUDIBERT propriétaire à Sigoyer, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

La vente a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Sisteron en date du 23 décembre 1902.

Elle aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de Sisteron.

Sisteron, le 27 décembre 1902.

L'avoué poursuivant,
G. BEINET.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Gaston BEINET, avoué à Sisteron.

Dûment Enregistré.

ETUDE

de Me Gaston BEINET, avocat-avoué

á Sisteron (B.-A.)

VENTE

Sur Conversion de Saisie-Immobilière

Immeubles sis à Sisteron et à Entrepierres

Il sera procédé le *mardi treize janvier 1903* à *deux* heures du soir, au palais de justice à Sisteron, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron devant M. Barnaud juge commissaire, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire des communes de Sisteron et d'Entrepierres, canton de Sisteron, arrondissement de Sisteron (B.-A.)

Immeubles sis à Sisteron

PREMIER LOT

Maison sise dans l'enceinte de la ville de Sisteron, rue Deleuze n· 8, se compose d'un rez-de-chaussée sur cave, le dit rez de-chaussée pouvant être utilisé en magasin avec arrière boutique servant de cuisine, et de trois étages avec combles et galetas compris sous le nnméro 480 de la section G confrontant au nord hoirs Paret, au levant la rue, au midi Collomb au couchant ruelle.

Mise à prix : Trois cents francs,
ci . . . . . 300 fr.

DEUXIEME LOT

Terre labourable et arrosable avec petite *maison* de campagne se composant d'une remise et chambre au-dessus sis au quartier de la Burlière ou du Gand d'une contenance approximative de 32 ares 82 centiares portée au plan cadastral sous le numéro 52 de la section D confrontant au nord Charles Reynaud, au levant chemin, au midi champ de l'hospice.

Mise à prix : Trois mille francs,
ci . . . . . 3 000 fr.

TROISIEME LOT

1· *Terre labourable* sise au quartier de l'Adrech d'une contenance approximative de 12 ares portée au cadastre sous le numéro 535 p de la section F confinant au levant Roman, au midi chemin, au couchant Richaud et nord la partie saisie ;

2· *Bosquet* sis au même quartier d'une contenance approximative de 1 hectare, 25 ares, 57 centiares porté au plan cadastral sous les n· 519 p et 538 p de la section F confrontant au levant Roman, au midi la partie saisie et au couchant Richaud.

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci . . . . . 500 fr.

QUATRIEME LOT

Terre labourable sise au quartier de l'Adrech d'une contenance approximative de 75 ares 70 contiares portée au plan sous les numéros 627, 628 et 629 de la section F confinant au levant Féraud, au midi Gastinel, au couchant Gastinel et Aillaud et au nord chemin

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci . . . . . 500 fr.

CINQUIEME LOT

Propriété labourable avec *bâtiment* rural sis au quartier de l'Adrech d'une contenance approximative de 2 hectares de 2 hectares 97 ares 90 centiares portée au plan cadastral sous les n· 623, 624, 625 et 626 confrontant au midi et au nord chemin, au couchant Tourrés et Aillaud.

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci . . . . . 500 fr.

Après la vente en détail des 3· 4· et 5· lots ci-dessus il sera procédé à la vente en bloc sur la mise à prix formée par la réunion des adjudications partielles.

SIXIEME LOT

Terre labourable sise au quartier du bas Baumas complantée en *amandiers* d'une contenance approximative de 40 ares 40 centiares portée au plan sous le n· 1031 de la section C, confrontant du midi Blanc dit Bleu, du couchant Justet et du nord Richaud Vve Varnet.

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci . . . . . 500 fr.

Immeubles sis à Entrepierres

SEPTIEME LOT

1· Terre labourable sise au quartier du Baumas ou de St-Puy, avec petit *bastidon*, complantée en grande partie en *oliviers* d'une contenance approximative de 2 hectares 55 ares 8 centiares portée au plan sous les n· 378, 379, 380, 377 de la section E confrontant au nord Vallon et Nicolas, au couchant Nicolas et le chemin, au midi petit bois de pins appartenant à la partie saisie.

2· Petit *bosquet* de pins d'une contenance approximative de 36 ares 30 centiares porté au plan cadastral sous le n· 381 de la section E confrontant au levant la route, au nord la partie saisie, au couchant Nicolas, du midi Besaudun et Rippert.

3· Petit *bosquet* de chênes d'une contenance approximative de 24 ares 40 centiares confrontant au levant chemin de Salignac, au nord chemin au couchant la route et au midi Pardigon.

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci . . . . . 500. fr.

Ces immeubles ont été saisis suivant procès-verbal de Chauvin, huissier à Sisteron, en date du premier décembre 1902, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron le six décembre 1902 vol. 44 n 46 et vol. 45 n· 1.

A la requête de M. Ferdinand BEINET négociant domicilié et demeurant à Sisteron ayant pour avoué Me Gaston Beinet.

Contre : Madame Marie-Thérèze Michel veuve ZAZIRA commerçante domiciliée et demeurant à Sisteron ayant pour avoué Me Félix Thélène.

Suivant jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Sisteron, le 13 décembre 1902, la poursuite de saisie immobilière a été convertie en vente volontaire, conformément, à l'article 743 du code de procédure civile.

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron.

Sisteron, le 19 décembre 1902.

L'avoué poursuivant :
G. BEINET.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Gaston BEINET, avoué à Sisteron.

Dûment Enregistré.

Tribunal de commerce de Sisteron

Liquidation Judiciaire

Les créanciers de Jaume Jean-Baptiste chapelier à Sisteron sont invités à se réunir le 7 Janvier 1903 au Palais de justice de Sisteron à 11 heures du matin pour delibérer sur un concordat.

Le commis greffier
PEIGNON.

Etude de Me Léopold BÉQUART

Notaire

SISTERON (Basses-Alpes)

ADJUDICATION

Volontaire

Le DIMANCHE QUATRE JANVIER mil neuf cent trois, à deux heures après-midi, en l'étude et par le ministère de Me BEQUART, notaire à Sisteron, il sera procédé à la

VENTE

Aux Enchères Publiques

des immeubles ci après désignés et appartenant à Madame Julie DAUMAS, veuve GAMBUS, sans profession et à Messieurs Auguste et Henri GAMBUS, comptables, domiciliés et demeurant à Marseille.

DESIGNATION

PREMIER LOT

Partie de maison sis à Sisteron, ayant son entrée principale sur la rue Droite, numéro 18, composée d'un vaste rez-de-chaussée comprenant une grande salle avec cuisine, cave au-dessous, et une vaste cour recouverte en zinc et en verre et premier étage au-dessus, le tout sur le derrière et ayant servi à l'exploitation du café-concert connu sous le nom de *Variétés Sisteronnaises*, confrontant dans son ensemble, du midi rue de l'Evéché, du couchant Martel du nord partie restante au vendeur et du levant Thélène.

Dans ce lot se trouvent compris divers objets mobiliers ayant servi à l'agencement du café-concert, qui sont détaillés et désignés dans le cahier des charges.

Mise à prix : Huit mille cinq cents francs, ci. 8 500

DEUXIEME LOT

Autre partie de la même maison composée de trois chambres avec cuisine et cabinet au deuxième étage et d'une chambre avec cuisine et terrasse au troisième étage, toujours sur le derrière de la rue droite, et ayant son accès par la porte qui donne sur la dite rue.

Mise à prix : Deux-mille francs,
ci 2.000

TROISIEME LOT

Maison sise à Sisteron rue de l'Evéché (dite maison Remy) composée de trois étages avec galetas et écurie, avec cave au-dessous, confrontant Placette, Andronne et Martel.

Mise à prix : Douze cents francs,
ci 1.200

QUATRIEME LOT

Propriété en nature de labour, sise à Sisteron, au quartier du Baumas.

Mise à prix : Quatre cents francs,
ci 400

ABLOTISSEMENT

Après les adjudications partielles des deux premiers lots comprenant tout le derrière de la maison rue Droite, numéro 18, ces deux lots seront réunis et remis en bloc aux enchères sur une seule mise à prix.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me BEQUART, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même près avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à *M. Vincent*, 8, place Victor Hugo, à Grenoble qui repondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées..

Désespériez - vous de continuer votre travail?

Mr NERLOW

PARIS, le 16 Octobre 1901.

Messieurs. A la suite d'une fatigante soirée je pris froid et, ayant négligé pendant quelque temps de me soigner, je dus enfin m'aliter. J'étais oppressé et ne dormais pas de la nuit, une mauvaise toux m'étreignait la gorge, me donnait la fièvre, m'occasionnait de brusques et abondantes transpirations. J'étais sans forces, sans courage et désespérais de pouvoir jamais reprendre mes séances. L'Emulsion Scott, que j'employai alors, a cependant bien guéri ma bronchite et m'a rendu toutes les forces perdues; c'est un agréable remède et un parfait reconstituant. Nerlow, artiste jongleur-équilibriste, 19, rue Melingue.

Messieurs Delouche et Cie, Paris.

Le Rhume qui provoque la fièvre, la transpiration et vous enlève vos forces est un rhume dangereux qui, si vous ne le guérissez pas, finira par un désastre. Peut-être avez vous désespéré de continuer votre travail à cause de « ce rhume persistant » que vous avez été incapable de guérir ; la lettre de M. Nerlow vous montre clairement combien il est facile de guérir votre rhume — vous assurant ainsi de n'avoir pas à quitter votre travail — en prenant l'Emulsion Scott, le meilleur reconstituant de France. L'Emulsion Scott guérira ce rhume opiniâtre, vous rendra vos forces comme elle l'a déjà fait pour des milliers d'hommes, femmes et enfants. Chaque année ajoute de nombreux régiments à l'armée des gens que l'Emulsion Scott a rendus forts et bien portants.

L'Emulsion Scott seule guérit ; imitations ou substitutions ne guérissent pas. De l'Emulsion Scott on a tout imité, excepté son pouvoir de guérir. Un pêcheur portant sur son dos une grosse morue, voilà la marque de l'Emulsion Scott ; pour éviter les contrefaçons *exigez donc le flacon Scott avec le pêcheur*, votre guérison est ainsi assurée. L'Emulsion Scott, qu'aiment les enfants, est parfaitement savoureuse et digestible ; c'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang, des os et des tissus) Elle est vendue dans toutes pharmacies toujours en flacons (enveloppés de papier couleur saumon), jamais en litres. Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr. 50 de timbres à Messieurs Delouche et Cie, 2, Place Vendôme, Paris.

Le Gérant, Aug. TURIN·

Sisteron. — Imprimerie A. TURIN

© VILLE DE SISTERON

A la Belle Jardinière

6, Rue Droite — SISTERON

CADEAUX ET ÉTRENNES UTILES

A cette Occasion

Distribution de Splendides Calendriers - Pochettes

Art Nouveau

COLLET fourrure col Médicis, empiècement caracul. Valeur 30 francs. Sacrifié **18** fr.

JUPONS soie moirée grand volant gansé, valeur 38 fr, sacrifié **17** fr.

CRAVATTE fourrure Mouflon, valeur 12.75 sacrifie **7**, **9** et **10** fr.

EDREDON gonflant, duvet acconisé, belle qualité, grande taille, val. 35 sac. **28** fr.

ÉDREDON gonflant duvet acconisé grande taille véritable cygne blanc, premier choix valeur 45 fr. Sacrifié **38** fr.

MOUCHOIRS froufrou, ourlés à jour, à vignettes toutes nuances, valeur 3 fr. 50 sacrifiés la douzaine. **2.45**

MOUCHOIRS toile de soie, nuances assorties. Valeur 9 fr. sacrifié à **5** fr.

MOUCHOIRS ourlés à jaur, initiale brodée la boite de 6, valeur 7 et 4 fr. sacrifié **5.50** et **3** fr.

POCHETTES soie, toutes nuances depuis **0** fr. **50**

CAPES homespum laine, envers carreaux, nuances gris, loutre et bleu, valeur 22 fr., sacrifié **15** fr. **95**

JAQUETTES drap nouveauté valeur 12 fr. sacrifié **9** fr. **95**

JAQUETTES drap cuir, belle qualité, nuancee loutre, gris perle, beige clair et foncé, valeur 25 fr. sacrifié **19** fr.

FOULARDS soie et foulards cache-nez pour homme, sacrifié à 50 o/o au-dessus de leur valeur depuis **1** fr.

Autres Etrennes Utiles

Services de tables, linge de toilette, Service a thé, Bonneterie fine, Cravattes pour dames et hommes, Chemises haute nouveauté pour dames et hommes

Parapluies, ganterie, et enfin toutes les confections pour Dames et fillettes sont sacrifiés aux mêmes conditions.

SENSATIONNEL !

Une Splendide Machine à coudre marque *Oméga*. Article supérieur Table marquetterie de Luxe. Valeur : 150 fr. Sacrifié 120 fr.

N.-B. — Le montant de tous les achats *au comptant* sont remboursés par les Timbres-Cadeaux.

LIQUIDATION

RÉELLE ET TOTALE -- TOUT VENDU A PERTE

RAYON DE MESURES

COMPLETS valeur 50 fr. aujourd'hui sur mesures à **39** fr.
— — 65 fr. — — à **48** fr.
— — 75 fr. — — à **58** fr.

RAYON DE CONFECTIONS

TOUT pour RIEN ; Jugez-en : Un lot de PANTALONS à 19 sous. — VESTONS tussor, valeur 4 fr. vendus 49 sous. — CHEMISES de 3 fr. pour 39 sous. — COMPLETS draps 12 fr. — PARDESSUS 12 fr. — COMPLETS coutil, les plus beaux 8 fr. ordinaire 5 fr. et tout à l'avenant !

Rue Mercerie MAISON LATIL

MACHINES A COUDRE

« PFAFF et MÉRIDIONALE »

On ne doit pas comparer les machines à coudre **PFAFF et MERIDIONALE** aux nombreuses machines de bas prix offertes par la concurrence. Tandis que celles-ci sont de qualité absolument inférieure, les machines **Pfaff et Méridionale** répondent au contraire aux plus grandes exigences par rapport à la durabilité et au bon travail en raison des matières excellentes avec lesquelles elles sont construites.

Méfiez-vous des offres de MACHINES A BAS PRIX !

Pour tous renseignements, s'adresser

MAISON CHAURAND, DIGNE (B.-A.)

Envoi franco du Catalogue

Horaire des Trains. — Service d'Hiver

De Sisteron à Marseille

Sisteron-Départ : 7 h. 39 ; arrivée à Marseille 1 h. 12
2 h. 24 ; — 7 h. 55
7 h. 02 ; — min. 01

De Marseille à Sisteron

Marseille-Départ : 4 h. 30 ; arrivée à Sisteron 9 h. 42
9 h. 30 ; — 3 h. 23
2 h. soir ; — 7 h. 37

De Sisteron à Gap

Sisteron-départ : 5 h. 32 ; Veynes 8 h. Gap 11 h. 08
9 h. 42 ; — 11 h. 05 — 2 h. 02
3 h. 23 ; — 4 h. 45 — 6 h. 10
8 h. 02 ; — 9 h. 35 — 10 h. 27

De Sisteron à Digne		De Digne à Sisteron	
7 h. 39 arriv.	9 h. 07	6 h. 58 arriv.	9 h. 42
2 h. 24	4 h.	1 h. 55	3 h. 23
7 h. 02	8 h. 18	6 h. 15	7 h. 37

De Sisteron à Grenoble

9 h. 42 arriv.	2 h. 45	8 h. 37	2 h. 24
3 h. 23 —	8 h. 32	1 h. 23	7 h. 02

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

IMPRIMÉS DE COMMERCE, POUR MAIRIES ET ADMINISTRATIONS

ATELIER DE PEINTURE ET DECORATION

ASSORTIMENT de PAPIERS PEINTS

L. BORRELY, Peintre

Ancienne Maison SARTORI, rue Saunerie

Vitrerie, Encadrements, Peintures préparées de toutes nuances

Articles pour Maçons tel que pinceaux, coles et ocres etc... etc..

Papiers vitraux ---- Vernis pour les parquets

Grand choix de Couronnes Mortuaires en perles et en Métal à des prix très modérés

On envoie les échantillons de papiers peints à domicile

PRIME GRATUITE

Les Abonnés anciens et nouveaux du Journal

LA RENTE

reçoivent Gratuitement en prime

Un ouvrage contenant plus de 250.000 numéros de Titres sortis aux anciens Tirages, avec ou sans lots, et non remboursés.

Le RENTIER public : Revue de la Bourse, du Marché en Banque, des Assurances. — Comptes rendus d'Assemblées. — Rapports des Cons. — Cours de toutes les Valeurs. — Cours de Bruxelles, Lyon, Marseille, Lille, etc. — Echelle des Revenus. — Bilans des Sociétés. Avis de paiement des Coupons. — Convocations d'Assemblées. — Recettes du Suez, des Cies de Gaz, d'Electricité, des Omnibus, Voitures, Tramways, Chemins de fer, Contre des Changes, tous les tirages français et étrangers. — Un An : 6 fr. — 5, Rue Drouot, PARIS

L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE

25 Ans de Succès. — Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués. *Envoi gratis :* GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris

CRÉDIT AGRICOLE

Engrais Chimiques Animalisés (tous dosages)

Machines Agricoles et industrielles de toute provenance

VENDUES A L'ESSAI ET GARANTIES

PIÈCES DE RECHANGES

S'ADRESSER A M. A. REYNIER

SISTERON GRANDE Ste ANNE

Et pour renseignement à M. Feraud. Ferblantier à Sisteron.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON